

UNE DES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE D'ESPAGNE L'ARRIVÉE ET LE SÉJOUR DE LA COLONIE « ASCASO-DURRUTI » SUR L'ÎLE D'OLÉRON

Luis GARRIDO OROZCO

L'épisode que nous allons évoquer en nous attachant à suivre le parcours d'une colonie d'enfants espagnols arrivée sur l'île d'Oléron, trouve son origine dans les soubresauts liés à la fin de la guerre d'Espagne. Celle-ci a éclaté les 17 et 18 juillet 1936 suite au coup d'état militaire contre la jeune république proclamée le 14 avril 1931 et le gouvernement légitime issu des élections législatives du 16 février 1936. Elle va durer presque trois ans. La chute de Barcelone le 26 janvier 1939, et très rapidement celle de la totalité de la Catalogne, eut pour conséquence la fuite d'unités militaires républicaines et d'une partie significative de la population de la région. A partir des derniers jours du mois de janvier, et sur une très courte période, approximativement un demi-million de personnes franchiront la frontière française par la zone du Roussillon¹.

Nous ne savons pas très précisément dans quelles conditions les enfants de la colonie « Ascaso-Durruti », dirigée par Paula Feldstein, et leurs accompagnants arrivèrent en France. Ce qui est certain c'est qu'ils étaient une partie de cet immense flot de personnes : militaires, femmes, enfants, vieillards, blessés, invalides..., poursuivis par les troupes franquistes appuyées par les aviations italiennes et allemandes, qui en quelques jours franchiront la frontière française.

Dans le livre dédié à l'exil des colonies d'enfants situées en Catalogne², Georges Sentis, évoquant l'évacuation des enfants d'une colonie placée sous le contrôle de l'association britannique « *The National Joint Committee for Spanish Relief* » fait une description des circonstances dramatiques que ces enfants vécurent à ce moment là ; il écrit :

« Eric Muggeridge, Esme Odgers et les enfants montèrent dans les deux camions. Ils mirent deux jours, sous les bombardements incessants, pour parcourir la trentaine de kilomètres séparant Figueras de la frontière. Après une nuit glaciale passée dans une maison abandonnée, ayant épuisé leurs maigres réserves de pain et de lait, ils arrivèrent au Perthus dans l'après-midi du 29 janvier. »

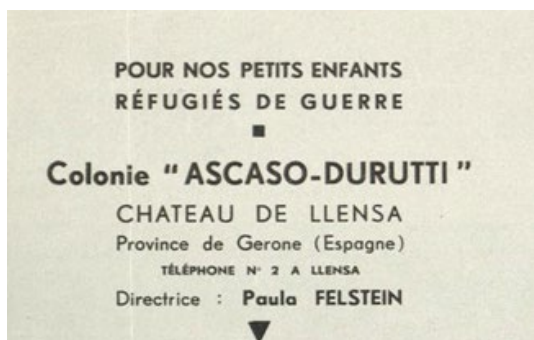
Retour sur l'origine de la colonie « Ascaso-Durruti » et son implantation en Espagne

Dès les premiers mois de la guerre le gouvernement espagnol prend des mesures pour éloigner les enfants des fronts, notamment ceux de la région de Madrid, vers des zones plus sûres comme le Levant et la Catalogne. Dans ce but est créé, le 5 octobre 1936, le Comité National des Réfugiés³ qui se voit confier l'organisation de l'évacuation de la population civile. Ce comité est composé par différentes entités gouvernementales, aussi bien centrales que locales. Les partis politiques et les syndicats, soutiens du gouvernement, sont également partie prenante. Ainsi de très nombreuses colonies vont être déployées, parrainées par des partis politiques, des syndicats, des associations humanitaires, des organismes internationaux...

¹ Dans son ouvrage de référence « L'exil des républicains espagnols en France » – Albin Michel 1999 – l'historienne Geneviève Dreyfus-Armand, s'appuyant sur de nombreux sources de l'époque, aboutit à cette estimation.

² « La Retirada des colonies d'enfants réfugiés basées en Catalogne » – Editions M/R – décembre 2019.

³ Cet organisme va être, le 18 février 1937, remplacé par le Comité d'Évacuation et d'Assistance aux Réfugiés placé sous l'autorité de la ministre de la Santé, Federica Montseny.



La création de la colonie « Ascaso-Durruti »⁴ traduit la volonté du mouvement libertaire français de participer à l'effort d'accueil des enfants dans les zones du territoire espagnol épargnées par la guerre. En effet c'est l'Union Anarchiste par l'intermédiaire du Comité pour l'Espagne Libre⁵ qui, dès la création de cette colonie au début de l'année 1937, va subvenir à ses besoins. Des militants comme Sébastien Faure, Louis Lecoïn, Nicolas Faucier et surtout Pierre Odéon⁶, qui en sera le principal animateur, vont s'impliquer pour mener à bien ce projet.

Les enfants vont être hébergés dans une vaste demeure, construite dans les années 1920, « La Casa Marly », située à Llançà dans la province de Gérone à une vingtaine de kilomètres de la frontière française. Cette grande bâtisse, appelée également Château Marly, qui appartenait à un riche agent en douanes de Barcelone, Joan Marly Déu, fut confisquée au début de la guerre par le syndicat CNT⁷.



Vue panoramique de Llançà – Le Château Marly est situé sur la gauche

L'arrivée et l'accueil en France de la colonie « Ascaso-Durruti »

Les autorités françaises n'ont ni anticipé ni prévu l'ampleur de l'exode auquel elles sont confrontées à partir de fin janvier 1939 et ce malgré les mises en garde, tant de l'ambassadeur de France à Madrid, que des autorités militaires frontalières. Déjà en avril 1938 Albert Sarraut, ministre de l'intérieur, alertait le conseil des ministres en ces termes :

« Le déroulement accéléré des événements d'Espagne peut poser demain au gouvernement français, un problème d'une extrême gravité. Un vaste mouvement de peur, né de la crainte de représailles ou de la menace de la disette, est susceptible de provoquer vers nos frontières l'exode massif de la population catalane. »

4 Le nom de la colonie fait référence aux deux dirigeants anarchistes de premier plan, Francisco Ascaso et Buenaventura Durruti, qui trouvèrent la mort dans les premiers mois de la guerre.

5 Le Comité pour l'Espagne Libre fut créé pour élargir, au-delà du mouvement anarchiste, la base d'appui aux enfants de la colonie « Ascaso-Durruti ».

6 Il s'agit de Pierre Perrin, connu comme Pierre Odéon, qui dès la création de la colonie en Espagne eut la charge de sa gestion et de son ravitaillement. Voir une biographie de ce militant dans Le Maitron en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article153758>.

7 CNT – Syndicat anarchiste espagnol très puissant en Catalogne et en Aragon.

En réalité les autorités françaises envisageaient, et privilégiaient, l'idée que l'accueil puisse se faire dans une zone neutralisée du territoire espagnol mais cette option, par ailleurs peu réaliste, se heurta à l'intransigeance des rebelles.

Ainsi le 26 janvier 1939, dans une circulaire classée « Secret »⁸ et adressée à tous les préfets, Albert Sarraut attire leur attention sur l'urgence de la situation en Catalogne et leur demande notamment :

« ... de faire procéder immédiatement, aussi discrètement que possible, à un recensement de tous les locaux publics ou privés qui sont vacants dans votre département et qui pourraient être utilisés pour le logement des réfugiés. »

L'île d'Oléron est, à cette époque, largement dotée en colonies de vacances et elle va donc naturellement offrir de nombreuses possibilités pour accueillir les enfants. Très rapidement cet accueil va se mettre en place. Ainsi par un télégramme du ministère de l'intérieur, adressé le 28 janvier à 18 heures 10, aux préfets des Pyrénées Orientales et de Charente-Maritime la décision suivante est actée :

« Après accord entre préfectures transfert d'enfants et de femmes peuvent se faire du Roussillon vers La Charente-Inférieure ».

Quelques minutes plus tard le préfet des Pyrénées-Orientales avise celui de La Charente-Inférieure :

« Convoi 250 enfants réfugiés espagnols quitte Perpignan - train 19h34 dirigés sur La Rochelle - Arriveront à Bordeaux à 4h47 ».

Tous ces enfants, et leurs accompagnateurs, proviennent de la colonie « Ascaso-Durruti » de Llançà⁹. Ils vont être hébergés à La Maison Heureuse, colonie de vacances située à Boyardville. Ce superbe bâtiment appartient à L'Enfance Coopérative, présidée par Auguste Fauconnet¹⁰. Son siège social se trouve à Paris.

Un article publié le 2 février 1939 dans *Solidarité Internationale Antifasciste* porte à la connaissance de ses lecteurs que les enfants de la colonie « Ascaso-Durruti » ont été évacués avec l'appui des militants libertaires de la région de Perpignan et les trois camions de l'organisation. Il souligne que Pierre Odéon et Marcel Mouysset¹¹ ont joué un rôle prépondérant dans ce transfert.

Face à cet afflux d'enfants le préfet, dans une note adressée le 1^{er} février à l'inspecteur d'académie de La Rochelle, demande des instructions. Il précise :

« Je viens de faire héberger 564 enfants espagnols à « La Maison Heureuse » à Boyardville, et 255 à « L'Abbaye de l'Ormeau » à Saint-Denis-D'oléron. La plupart de ces enfants sont d'âge scolaire.

8 AD17- 5M6/26

9 D'autres enfants en provenance de diverses colonies implantées en Catalogne arriveront quelques jours plus tard sur l'île d'Oléron. Notamment deux convois ferroviaires successifs partiront de La Tour-de-Carol les 29 janvier et 4 février pour un total de plus de 900 enfants. AD17 – 5M6/26.

10 Auguste Fauconnet, (<https://maitron.fr/spip.php?article112745>) syndicaliste et militant socialiste. Lors de la création de SIA France il fut l'un des vingt-cinq membres du Comité de Patronage qui, au-delà du mouvement anarchiste, représentait les sensibilités socialistes et du mouvement coopératif (voir « Solidarité Internationale Antifasciste- 1937/1939 - Une action humanitaire et libertaire dans la guerre d'Espagne » – Valentin Frémonti – Editions d'Alternative Libertaire). On comprend ainsi qu'Auguste Fauconnet, du fait de sa position, ait pu faciliter l'arrivée des enfants de la colonie « Ascaso-Durruti » à La Maison Heureuse. On ne peut pas pour autant écarter l'aspect économique de cet accueil. Le coût journalier de l'hébergement était de 10 francs par enfant, somme qui ne couvrait pas les frais médicaux –hospitalisation, pharmacie ...- ni ceux liés à l'habillement. (voir note adressée le 1^{er} février 1939 au Préfet par Auguste Fauconnet – AD17 – 5M6/26).

11 Militant anarchiste né à Paris le 20 mai 1901. Voir une courte biographie de Marcel Mouysset dans Le Maitron : <https://maitron.fr/spip.php?article156801>.

Le séjour de ces enfants est susceptible de se prolonger longtemps. Du moment que la France leur donne accueil, j'estime qu'elle assume la responsabilité de les élever et il y a lieu de leur donner un enseignement... »



Vue principale de « La Maison Heureuse » - Carte Postale d'époque

En parallèle aux dispositions prises par les autorités préfectorales, l'arrivée de ces enfants sur l'île d'Oléron va susciter un élan de générosité. En étroite relation avec les services de l'État ces initiatives diverses vont contribuer à apporter une aide matérielle et morale aux réfugiés. Dès le mois de février se crée sur l'île un Comité d'Entraide aux Réfugiés Espagnols présidé par Monsieur Bourdet, vice-président de La Ligue des Droits de l'Homme à Saint-Pierre-d'Oléron. Par ailleurs divers organismes, tant nationaux qu'internationaux : Le Secours Populaire, Solidarité Internationale Antifasciste, le Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne, le Comité National Catholique, la Commission d'Aide aux Enfants Espagnols Réfugiés en France – CAEERF- dont la secrétaire générale est Renée de Monbrison, la Commission Internationale d'Aide aux Enfants Réfugiés –CIAER-..., vont intervenir et apporter, à différentes périodes, une contribution significative pour améliorer le quotidien des enfants.

Des initiatives individuelles se font également jour¹². Des familles se proposent pour héberger des enfants, voire adopter des orphelins. Par exemple, Pablo Casals, célèbre violoniste espagnol réfugié à Prades, contacte la préfecture et propose l'envoi de denrées alimentaires : œufs, beurre, biscuits «pour améliorer l'ordinaire des enfants» ; Monsieur Neau, instituteur à La Rochelle, intervient à plusieurs reprises pour s'assurer des conditions dans lesquelles on répond aux besoins des enfants.

En date du 25 février le préfet informe le ministère de l'intérieur en faisant un point sur les conditions matérielles de la prise en charge des enfants. Il écrit :

«...Aujourd'hui, les dons très nombreux que j'ai recueillis de la population ont permis de constituer un petit trousseau et il est vraisemblable que je n'aurai plus à engager de dépenses de cet ordre.

Ces réfugiés, qui sont des enfants, ont reçu de la part de la population le meilleur accueil et, comme je le dis plus haut, les appels faits pour recueillir des dons en leur faveur ont été si bien entendus que j'ai offert à mes collègues des départements limitrophes de leur envoyer les vêtements dont je n'avais pas le placement. C'est ainsi que j'ai fait diriger sur La Roche-sur-Yon un important envoi».

¹² Citons, entre autres, la Société des Grands Bazar Charentais, «Prisunic», qui fait parvenir 5 douzaines de serviettes de toilette et 5 douzaines de gants éponge.

L'évolution de la position des autorités françaises

La proposition du préfet quant à son désir de scolariser les enfants va se heurter à une fin de non recevoir. Par un courrier en date du 20 février 1939¹³, le ministre de l'Éducation Nationale, répond négativement à la demande du préfet :

« J'ai l'honneur de vous informer que les dispositions législatives relatives à l'application scolaire pour les enfants étrangers ne concernent que ceux de ces enfants dont les familles ont leur résidence habituelle en France... »

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de prévoir, pour le moment de mesures spéciales ; c'est seulement lorsque le rapatriement des réfugiés espagnols aura été achevé, qu'il conviendra de voir si certains d'entre eux se fixaient sur le territoire français, les conditions dans lesquelles les enfants pourraient être admis à recevoir l'enseignement dans les Établissements Publics ».

Ainsi peu à peu vont être mises en œuvre un ensemble de mesures destinées à organiser le retour des adultes et des enfants en Espagne. Dans un premier temps ces retours vont s'effectuer sur la base du volontariat. Ainsi dans une note du 10 février 1939 le ministre de l'intérieur interpelle les préfets des « départements d'hébergement » :

« Par mon télégramme du 3 février 1939, je vous ai invité à favoriser le retour des réfugiés espagnols que vous avez accueillis dans votre département.

J'estime que, dès maintenant et sans attendre que des mesures générales soient prises, il convient de rechercher parmi ces réfugiés tous ceux qui seraient susceptibles de regagner leur pays d'origine ».

La circulaire n° 386 du 14 février adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets, incite à une action immédiate :

« Je vous rappelle l'intérêt que j'attache au rapatriement très rapide de ces espagnols et des instructions, qu'à cet effet, je vous ai communiquées par circulaire du 10 février 1939.

Vous voudrez bien prendre toutes mesures utiles pour que cette évacuation ait lieu par départs collectifs, à un rythme accéléré. »

Le 17 mars une nouvelle note -n° 2793- du ministre de l'intérieur accentue la pression sur les préfets en leur demandant de mettre sur pied, et de lui adresser d'urgence, un plan d'évacuation des ressortissants espagnols présents dans leur département car :

« L'ouverture de la frontière espagnole va permettre de procéder prochainement au rapatriement des réfugiés, à une cadence relativement importante. »

On comprend que cette insistance ait pu donner lieu à un certain nombre de retour forcés et au refoulement par convois ferroviaires de personnes ignorant qu'elles étaient renvoyées en Espagne. En plus des témoignages recueillis à ce sujet, cela transparaît, à demi-mots, dans une note du ministre de l'intérieur datée du 5 mai qui, s'agissant des rapatriements, précise :

« Toutes mes instructions précédentes ont insisté sur le caractère volontaire que doit revêtir le retour des réfugiés en Espagne. Je précise, à nouveau, que, tant que vous n'aurez pas reçu d'ordres contraires de ma part, aucun rapatriement de force ne devra être effectué. »

Répondant à la note du ministre de l'intérieur du 17 mars, le préfet de la Charente-Inférieure, dans un courrier du 27 du même mois, précise que, dans son département, les réfugiés adultes sont en « fort petit nombre » ce qui à ses yeux ne justifie pas un plan d'évacuation. Il ajoute que, par contre, 1416 enfants sont hébergés dans trois colonies de vacances : deux sur l'île d'Oléron et une sur la commune de Les Mathes. Pour eux, le préfet poursuit :

¹³ AD17- 5M6/26.

« Il ne saurait être question de leur demander leurs préférences. Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si je puis, dès maintenant prendre, d'accord avec mes collègues de la frontière, des dispositions voulues pour leur rapatriement. L'évacuation des locaux serait d'autant plus souhaitable que la saison approche où les colonies de vacances françaises vont occuper les locaux, et que, deux sur trois de ceux-ci sont réquisitionnés, en cas de mobilisation, par l'Autorité Militaire pour les besoins du Service de Santé, le troisième par moi-même pour les besoins du département de correspondance. »

L'évacuation de la Maison Heureuse

Mais malgré ce contexte peu favorable au maintien des exilés ce sont les impératifs liés à l'occupation des colonies de vacances, et tout particulièrement à La Maison Heureuse, qui vont conduire au déplacement de ces petits réfugiés. Ainsi les 579 enfants hébergés à La Maison Heureuse, parmi lesquels se trouvent les 250 provenant de la colonie « Ascaso-Durruti », vont devoir être évacués car cet établissement va accueillir les petits colons français au cours des vacances d'été. Auguste Fauconnet, président de « L'Enfance Coopérative »¹⁴ propriétaire de La Maison Heureuse écrit au préfet le 31 mai 1939 en donnant le nombre et les dates des arrivées prévues en trois vagues étalées entre le 27 juin et le 31 juillet, date à laquelle 750 petits français seront hébergés¹⁵. Des passages de sa longue lettre détaillant les possibles conditions de l'évacuation de la colonie dénotent d'une forme de mésestime vis-à-vis de ces petits espagnols que depuis quatre mois il a, contre rétribution, hébergé à La Maison Heureuse.

« Enfin, nous devons procéder à la désinfection des locaux. Ce travail va nécessiter un temps assez long, d'autant plus que nous devons l'entreprendre avec notre propre personnel, l'élément espagnol opposant la force d'inertie à tout ce qui lui est commandé. »

...

« La disposition de nos locaux nous permettrait de séparer les enfants espagnols des enfants français ; ils disposeraient d'un réfectoire et de dortoirs particuliers. Un horaire de la journée serait établi de façon à ce que les enfants aient une vie nettement séparée. En vérité, nous considérerions les enfants espagnols comme étant en station au lazaret jusqu'au 10 juillet. »

...

Cependant, laissez-nous vous dire que nous serions beaucoup plus satisfaits si, comme vous l'avez indiqué à notre ami BIAIS¹⁶, tous les enfants pouvaient être partis le 15 juin. »

Le préfet va donc organiser l'évacuation de La Maison Heureuse : 200 enfants vont être transférés sur l'île de Ré à La Couarde/Mer où se trouve un centre des «Vacances Populaires Infantines» de l'Association Nationale de Soutien à l'Enfance. D'autres vont partir au «Moulin du Frêne» colonie annexe de « L'Abbaye de l'Ormeau» à Saint-Denis-D'oléron, ainsi que sur le continent dans la ville des Mathes où la colonie «Œuvre des Vacances Populaires Infantines d'Ivry » a encore des possibilités d'hébergement.

La CAEERF, sous l'impulsion de Renée de Monbrison, va déployer, en étroite liaison avec les services de la préfecture, une intense activité pour trouver des solutions d'hébergement tout en demandant au préfet de différer, pour un certain nombre d'enfants, le départ de La Maison Heureuse. En effet Renée de Monbrison souhaite trouver sur l'île d'Oléron un local susceptible d'accueillir un maximum d'enfants. Elle est appuyée dans cette recherche et ses différentes démarches par le chanoine Raymond Viaud de l'évêché de La Rochelle qui est le représentant local de la CAEERF auprès de la préfecture. Ses tentatives vont finalement être couronnées de succès. Environ une centaine d'enfants –les orphelins et ceux dont l'état général exige le plus d'attention- provenant de la colonie « Ascaso-Durruti » vont ainsi trouver refuge dans un bâtiment du village de Cheray¹⁷ qui deviendra la colonie « Le Foyer des Nôtres». Paula Feldstein¹⁸, qui avait la responsabilité de la colonie à Llançá va en assurer la direction.

14 L'association «Enfance coopérative» constituée en 1920 avait pour objet la création et la gestion de colonies de vacances, orphelinats, maisons de convalescence. Son siège social se situait au 5 avenue de la République, à Paris.

15 AD17- 5M6/26..

16 Monsieur Biais était administrateur de l'Union des Coopérateurs à La Rochelle.

17 Pour le moment nous n'avons pas pu localiser ce bâtiment.

18 Voir dans Le Maitron en ligne : <https://maitron.fr.spip.php?article156543> une biographie détaillée de Paula Feldstein.

Le « Foyer des Nôtres »



Paula Feldstein
AN dossier naturalisation 11032X47



Paquito,
« Le Français »
AD 17 – 5M6/42

Ce bâtiment a été loué par la CAEERF qui va également financer les travaux de réhabilitation nécessaires pour accueillir plus dignement les enfants. Le préfet, quant à lui, va prendre en charge la fourniture des lits et du couchage ainsi que du matériel de cuisine nécessaire. Au préalable, dans une lettre adressée au général commandant la 18^{ème} Région Militaire à Bordeaux¹⁹, le préfet le prie « *de mettre à disposition de Madame de Monbrison une corvée qui serait employée à Cheray, commune de Saint-Georges-D'oléron, en vue de nettoyer un immeuble qui doit incessamment servir de lieu d'hébergement pour des enfants réfugiés d'Espagne* ». Ces hommes seront détachés de la compagnie disciplinaire du Château-d'Oléron.

Le 24 juin 1939, 90 enfants et 7 adultes vont pouvoir quitter La Maison Heureuse et s'installer au « Foyer des Nôtres », à Cheray, à une dizaine de kilomètres de Boyardville. Parmi ces enfants se trouve un petit orphelin - ou supposé tel - Paquito, dit « Le Français », dont on ignore l'identité. En réalité trois enfants étaient dans cette situation à leur arrivée, fin janvier, à Boyardville : Paquito, Pepito et Santiago, ce qui apporte un éclairage cru sur ce que fut la situation chaotique que vécurent ces enfants pendant la guerre et la débâcle de la Retirada. Le préfet fera réaliser des photos de ces enfants pour tenter de les identifier et de retrouver des membres de leurs familles.

Dans ce nouvel établissement la vie s'organise peu à peu. Le 16 juillet dans une lettre²⁰ qu'elle adresse à Renée de Monbrison, Paula Feldstein la remercie vivement pour son aide et pour l'envoi de 97 paires de chaussures. Elle poursuit :

« ...Actuellement les travaux de transformation battent leur plein et c'est vous dire que nous vivons dans des locaux bouleversés mais avec cran nous arriverons au résultat voulu. »

Elle demande à Renée de Monbrison de bien vouloir, si possible, lui fournir 50 paires de draps qui lui manquent, la dotation des services de la préfecture étant incomplète. A son courrier elle joint une photographie de groupe des enfants.



Photographie de groupe, colonie « Foyer des Nôtres » – Archives Nationales

¹⁹ AD17– 5M6/42.

²⁰ AN – Fonds de Moscou – Commission d'Aide aux Enfants Espagnols Réfugiés en France – 20010221/4.

SIA France, et tout particulièrement Pierre Odéon et Renée Lamberet, vont également contribuer à rendre plus agréable leur séjour à Cheray. Renée Lamberet va notamment leur rendre visite. Dans un courrier qu'ils lui adressent le 20 août 1939²¹, quatre enfants, se faisant les portes paroles de leurs camarades évoquent sa venue à Cheray et ils ajoutent :

« Nous avons reçu aussi le jeudi, le dictionnaire espagnol-français et le samedi, le paquet des livres, dans le qu'il le quel (sic) le joli livre de Jules Verne. »

Mais l'évolution de la situation sur le théâtre européen va fortement impacter la vie et le devenir du « Foyer des Nôtres » comme celui de tous les enfants hébergés dans les différentes colonies. Le ministre de l'intérieur dans une circulaire adressée le 19 septembre aux préfets²² précise :

« L'état de guerre, les nécessités d'hébergement des populations françaises évacuées rendent plus que jamais souhaitable le retour en Espagne du plus grand nombre de réfugiés... les raisons humanitaires ont perdu de leur valeurs... il faut rapatrier sans attendre les enfants, orphelins ou non, sauf ceux dont les parents sont réfugiés sur notre sol... »

Mettant en application ces directives le préfet de Charente-Inférieure adresse une note aux divers responsables des colonies²³ du département et les informe que, en accord avec les autorités espagnoles, le gouvernement français a décidé de procéder au rapatriement des enfants hébergés dans les colonies. A cette fin ils doivent lui transmettre trois listes. Celle des enfants dont les parents sont restés en Espagne, celle des orphelins et des enfants dont on est sans nouvelles des parents et, enfin, celle des enfants dont les parents sont en France.

Le 12 octobre 1939 le secrétaire général de la préfecture adresse une lettre au consul d'Espagne à Bordeaux, Enrique Beltrán Manrique, dans laquelle il l'informe que 232 enfants espagnols provenant des colonies de l'Abbaye de l'Ormeau et de Cheray ont été rapatriés en Espagne par Hendaye, le 8 octobre. Du «Foyer des Nôtres» ce sont 61 enfants, parmi lesquels le petit Paquito, qui ont été rapatriés. Le consul lui répond, une semaine plus tard, en lui exprimant son extrême reconnaissance d'avoir *rendu ces enfants à leur patrie*²⁴.

Les derniers temps du « Foyer des Nôtres »

Suite au transfèrement massif du 8 octobre il ne reste que peu d'enfants à Cheray. Un pointage effectué le 27 novembre relève 16 enfants, un jeune adulte de 17 ans, Ramón Arman Cachero, et 3 mères de famille. Ramón est pratiquement assimilé et parle correctement le français ; son souhait est de rester en France. Les trois mères de famille, qui ont avec elles un total de 7 enfants, effectuent des petits travaux agricoles et de blanchissage et par ce biais subviennent, en partie, aux besoins du collectif.

Malgré cette implication pour faire face, les conditions de vie au « Foyer des Nôtres » vont devenir de plus en plus difficiles. Les aides accordées par la préfecture tardent à arriver. Paula Feldstein, Renée Lamberet et Renée de Monbrison interviennent à plusieurs reprises auprès des services de la préfecture pour débloquer la situation. Le 29 décembre suite à une ultime tentative de Paula Feldstein le cabinet rédige la note suivante à l'intention du préfet ²⁵:

21 AN – Fonds Renée Lamberet – 14AS/679.

22 Voir La guerre d'Espagne et ses lendemains – Bartolomé Bennassar – Perrin 2004.

23 AD17 – 5M6/42.

24 « La mère patrie » va réserver un très mauvais accueil à ces petits orphelins renvoyés de force en Espagne. Ils ont été, pour la plupart d'entre eux, placés dans des orphelinats contrôlés par « *L'Auxilio Social* », émanation du parti unique La Phalange, et par l'Église ; mal nourris, mal vêtus et sans aucune affection. Mercè Borrás a retrouvé un des enfants du « Foyer des Nôtres » renvoyés en Espagne le 8 octobre 1939, Jesús Moro Pérez. Jesús, qui avait 7 ans à l'époque, vit aujourd'hui près de Madrid. Dans un long échange qu'il a eu avec Mercè il dit, parlant de ce qu'il a vécu à son retour en Espagne: « Je n'oublierai jamais, jamais, la terreur au milieu de laquelle nous vivions, cette situation qui nous était imposée il est impossible de l'admettre. »

25 AD17 – 5M6/42.

« Mademoiselle Paula Feldstein est venue hier en disant qu'elle avait de sérieuses difficultés pour héberger les réfugiés espagnols de la colonie de Cheray, les fournisseurs n'étant pas payés depuis le 8 novembre. Elle désirerait que les fournisseurs obtiennent de l'Administration l'assurance qu'ils seront payés.

Les crédits ont été demandés par la première division. »

Cette demande va recevoir une réponse cinglante sous la forme de la mention manuscrite suivante apposée, au crayon à papier, au bas de la note : *« Il n'y a qu'à lui retirer ces espagnols et les mettre à Montguyon. »*

A Montguyon se trouvait un centre de rétention situé dans une ancienne distillerie. C'est de ce centre qu'étaient organisés les transferts vers l'Espagne.

On comprend mieux cette réaction en prenant connaissance du compte rendu fait par Kanty Cooper et Lucy Palser, représentantes de la CIAER, suite à leur rencontre, le 12 novembre 1939, avec le préfet. Ainsi elles apportent les précisions suivantes:

« Monsieur le Préfet est très préoccupé par les réfugiés français²⁶, il en a 11.000 et se prépare à en accueillir davantage. La seule chose qu'il nous a demandée de faire à propos des espagnols est de les déplacer de son département car les lieux où ils sont logés ne sont pas adaptés pour l'hiver et il ne dispose pas d'autres locaux pour les accueillir. Il consent à ce que nous leur distribuions des chaussures et des sabots mais il est évident que monsieur le Préfet pense que nous agissons contre ses intérêts en aidant les espagnols. »

Elles notent que, à cette époque, le nombre de réfugiés espagnols dans le département est seulement de 293 femmes et enfants.²⁷

Les services de la préfecture vont tenter de regrouper les familles dont les mères et les enfants se trouvent au « Foyer des Nôtres ». Pour cela il faut réussir à localiser les pères restés en France et s'assurer que leur situation leur permet de subvenir aux besoins de la famille. Ces opérations s'avèrent longues et incertaines. Mais, malgré tout, dans ce cadre, un certain nombre de départs vont intervenir :

- Le 21 mars, les trois enfants Fernández Castillo, Palmira, Dolores et José vont pouvoir rejoindre leur père à Vierzon, leur mère étant par ailleurs localisée dans le département de l'Hérault.
- Le 12 avril, les trois enfants Blázquez Pascual, María, Francisco et Carlos, ainsi que leur mère Leonor partent à Graulhet rejoindre leur père et époux Domingo Blázquez Fortes²⁸.

La CIAER, qui a pris le relais de la CAEERF, intervient auprès du préfet, dès le mois de mars, et propose d'accueillir le reste des enfants de Chéray dans une colonie située à Andernos sur le Bassin d'Arcachon. Cependant compte tenu des diverses recherches et demandes en cours le préfet ne donne pas immédiatement suite à cette proposition et se centre sur sa volonté d'envoyer sur Montguyon tous les réfugiés espagnols présents sur l'île d'Oléron. Ainsi dans une note en date du 12 avril il alerte le sous-préfet de Jonzac :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans un but de simplification, j'ai décidé de transférer au Centre de Montguyon les réfugiés espagnols se trouvant encore à ce jour dans les Colonies de l'île d'Oléron et dont ci-joint la liste. Ce transfert aura lieu, en principe, mardi prochain, mais cette date vous sera confirmée. »

²⁶ Rapport du CIAER – Il s'agit de réfugiés provenant du département de la Moselle notamment des villages, entièrement évacués, d'Alsting et d'Etzling, ainsi que de la ville de Metz. Ils furent hébergés dans six agglomérations côtières dont Châtelailon : 2300 réfugiés, Fourras : 2000 réfugiés et Royan : 1800 réfugiés. AN cote 20010221/3 – Fonds de la CAEERF.

²⁷ AN cote 20010221/3 – Fonds de la CAEERF.

²⁸ Le fils aîné de Domingo et Leonor, Domingo Blázquez Pascual né le 30 juillet 1921 à Barcelone, se trouvait également dans le département du Tarn. Après avoir été envoyé au camp de Septfonds et intégré dans une CTE dans le département de l'Yonne il sera fait prisonnier en juin 1940 par les troupes allemandes. Déporté à Mauthausen -matricule 3828- il va mourir au camp de Gusen le 31 décembre 1941..

Le 13 avril intervient un échange de télégramme entre le préfet et le maire de Saint-Georges-d'Oléron, dont dépend le village de Chéray. Il s'agit, en ayant recours à la gendarmerie, de contraindre Francisca Riera Planas et ses trois enfants qui se trouvent au « Foyer des Nôtres » à se rendre à l'Abbaye de l'Ormeau d'où le convoi destiné à Montguyon doit partir dans trois jours. Francisca, qui a obtenu une promesse de contrat de travail auprès pour la Maison Couneau, exploitants viticoles, refuse d'être transférée à Montguyon car elle sait qu'il s'agit là du premier pas vers un retour forcé en Espagne. Le jeune Ramón Arman Cachero se trouve également dans la même situation.

Mais leur résistance est vouée à l'échec. Le 16 avril le préfet requiert la gendarmerie pour accompagner ce transfert qui concerne 27 personnes, femmes et enfants, se trouvant au « Foyer des Nôtres » à Chéray et à « L'Abbaye de l'Ormeau » - Saint-Denis-d'Oléron. Restent à Chéray quatre enfants qui, finalement, vont être pris en charge par la CIAER.

Le 13 mai Ramón, malgré son désir fermement exprimé de rester en France, sera, avec d'autres compagnons d'infortune, conduit en autobus de Montguyon à Montendre. De là il sera mis dans un train et accompagné jusqu'à la frontière espagnole.

Les requêtes faites auprès du préfet par Monsieur Fernand Couneau, exploitant viticole à Saint-Georges-d'Oléron, par Madame Desvigne, receveuse des Postes, ainsi que l'intervention du député Jean Hay auprès de Charles Pomaret, ministre du travail, vont finalement porter leur fruits²⁹.

Le 31 mai 1940 Francisca Riera Planas et ses trois enfants, Cultura, Mimosa et Genio peuvent quitter Montguyon et revenir à Chéray ; Francisca a obtenu une carte d'identité de travailleur étranger valable jusqu'au 30 novembre 1940. Elle finira, bien plus tard, ses jours sur l'île d'Oléron.

Après avoir accompagné les quatre derniers enfants de Chéray à la Colonie « Pax Colony » d'Andernos, Paula Feldstein reviendra en Charente-Maritime. Elle travaillera jusqu'à la fin du mois d'août 1940 à la « Pouponnière Heureuse » à Châtelailon. Ensuite elle rejoindra Paris et, sous la fausse identité de Germaine Betz³⁰, participera à la Résistance dans les réseaux du XIV^{ème} arrondissement et aux combats pour la Libération de Paris.

Remerciements : Je remercie tout particulièrement Gloria Campoy Collado et Mercè Borrás Dolera pour l'aide qu'elles m'ont apportée au sujet du séjour de la colonie « Ascaso-Durruti » en Espagne.

Sigles et abréviations

AD17 : Archives Départementales de La Charente-Maritime.

AN : Archives Nationales.

CAEERF : Commission d'Aide aux Enfants Espagnols Réfugiés en France.

CIAER : Commission Internationale d'Aide aux Enfants Réfugiés.

CNT : Confédération Nationale du Travail.

CTE : Compagnie de Travailleurs Etrangers.

²⁹ AD17 - 5M6/42.

³⁰ AN – Dossier de naturalisation de Paula Feldstein – 11032X47.